

Intervention en fonds propres - Cerea Capital

CEREA PARTNERS

Présentation du dispositif

Cerea Capital est un fonds d'investissement de Céréa Partenaire qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cerea Capital intervient dans les PME de l'agroalimentaire et des secteurs connexes, dont la valeur est généralement comprise entre 15 et 150 millions €.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les interventions de Cerea Capital concernent des opérations de réorganisation de capital ou de transmission.

Cerea Capital intervient en capital-transmission (Buy Out ou LBO).

L'intervention de Cerea Capital peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Cerea Capital est généralement compris entre 10 et 15 millions €.

Cerea Capital intervient de façon majoritaire ou co-majoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Pour quelle durée ?

Il intervient sur le moyen et long terme, généralement pour une durée de 3 à 7 ans.

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Agroalimentaire - Nutrition

Organisme

CEREA PARTNERS

- 23 avenue de Neuilly
75116 PARIS
Téléphone : 01 75 77 78 00
Télécopie : 01 75 77 78 19
Web : www.cerea.com